-

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE
Bâtiment Inserm
Institut François Magendie

L'objet de ce document est de rassembler les consignes générales de sécurité concernant toute personne travaillant à l'Institut François Magendie. Il doit permettre à chacun de connaître ses responsabilités dans la prévention des accidents et des incendies et de jouer un rôle actif en cas d'alarme et d'évacuation des bâtiments.

Il aborde successivement les sujets suivants :
- Prévention
- Alarme
- Evacuation

1 - PREVENTION

La prévention des accidents et des incendies fait appel à des règles élémentaires de **bon sens** et au respect de procédures particulières concernant les lieux ou les opérations à risques.

1-1 Tenir les locaux propres et bien rangés :

Les papiers, emballages et tous les produits inflammables fournissent à l'incendie le meilleur des combustibles. Les poussières et résidus sont sources de propagation. De plus les lieux encombrés et en désordre augmentent les risques d'accidents du travail et rendent plus difficile l'évacuation des personnes.

Il faut donc :

Pour l'ensemble des personnels :
- **Tenir les locaux bien rangés**
- **Dégager les allées de circulation et les issues de secours**
- **Ne pas empêcher la fermeture des portes coupes-feu**
- **Garder les sols propres**
- **Eliminer sans attendre ce qui doit mis au rebut**

Pour les services de maintenance et d'entretien (moyens généraux et entreprises extérieures) :
- **Identifier et mettre à part tout ce qui est susceptible de s'enflammer facilement**
- **Le cas échéant, prévoir des locaux spéciaux pour les matières inflammables ainsi que pour les produits volatiles**
- **Vérifier les zones de stockage**
- **Veiller au dégagement correct des détecteurs de fumée**

1-2 Respecter les consignes de prévention incendie :

Pour l'ensemble des personnels :

- Respecter et faire respecter les défenses, de fumer. Ne pas jeter ses mégots hors des cendriers et évidemment pas dans les corbeilles à papier.

- Couper les équipements électriques (PC, imprimantes, chauffages d'appoint, cafetières…) et les éclairages en cas d'absence du personnel, en particulier le week-end et lors des congés si les bureaux restent inoccupés.

- Repérer l'emplacement des extincteurs et les itinéraires d'évacuation les plus appropriés des locaux habituels de travail. Laisser libres les issues de secours.

- Informer les nouveaux arrivants et ne pas laisser seuls les visiteurs qui ne connaissent pas les locaux

- Ne pas intervenir sur des installations techniques, électriques en particulier sans en avoir les qualifications et compétences requises.

Pour les services de maintenance et d'entretien (moyens généraux et entreprises extérieures) :

- Maintenir en état de fonctionnement les moyens de détection et de première intervention qui doivent être utilisables par toute personne témoin d'un début d'incendie.
-
- Assurer les préparations de travaux à feux nus et par points chauds en assurant le dégagement des matières et objets combustibles voisins et la préparation de moyens d'extinction. Pour les opérations de soudure ou utilisant un chalumeau, faire signer un permis de feu par l'ingénieur de sécurité.

- N'autoriser l'accès aux locaux techniques spécialisés (armoires électriques, chauffage, climatisation, groupe électrogène, etc…) qu'à des personnes compétentes e ayant le besoin d'y accéder.

- Respecter les indications prescrites par l'étiquetage des produits et suivre les prescriptions d'emploi des aérosols.

1 – 3 Entraîner le personnel à la lutte contre l'incendie :

Lecture des modes d'emploi des extincteurs :

Il existe 2 types d'extincteurs dans les locaux :

- Extincteurs CO2 classe BC pour utiliser sur feux
  . d'origine électrique
  . d'ydrocarbures
  . de gaz

- Extincteurs eau pulvérisée avec additif classe AB à utiliser sur feux
  . bois, papiers, tissus, cartons
  . maquettes, PVC, plastiques
  . hydrocarbures, huiles, graisses

Chacun doit repérer où se trouve l'extincteur de chaque type le plus proche de son lieu de travail et avoir lu le mode d'emploi inscrit sur l'appareil.

Exercice périodique d'évacuation :
Ce type d'exercice est déclenché sans avertissement préalable. Au signal sonore, chacun doit évacuer le bâtiment en appliquant la partie de la procédure d'évacuation (voir chapitre 3) qui le concerne.

2 ALARME

Toute personne doit donner l'alarme si elle est témoin d'un accident ou d'un début d'incendie et intervenir. L'alarme doit permettre :
. d'analyser rapidement la situation
. de prévenir les moyens extérieurs adaptés (pompiers, SAMU, etc…)
. d'effectuer une première intervention avec les moyens disponibles localement
. de décider s'il y a lieu de procéder à une évacuation générale des bâtiments

Accident du travail :
Toute personne qui est témoin d'un accident du travail doit alerter directement un des sauveteurs secouristes du travail (SST) proches du lieu de l'accident et dont les noms sont affichés dans les locaux et listés en annexe 1. Après avoir pris les premières mesures de protection, et s'il le juge nécessaire, le secouriste fera alerter les services de secours (o+ 15) par l'une des personnes présentes en fournissant les informations nécessaires à l'intervention (lieu exact, type d'accident, état du blessé) en appliquant les procédures adéquats qui font l'objet d'une formation annuelle. Le directeur de la personne accidentée et l'ingénieur de sécurité seront immédiatement prévenus.

Début d'incendie :
Qu'il y ait eu ou non détection automatique, la personne qui est témoin d'un début d'incendie, si elle en est physiquement capable, doit intervenir en utilisant un des extincteurs disponibles sur les lieux).

LE BUT DE L'EVACUATION EST DE METTRE A L'ABRI DU RISQUE LE PERSONNEL ET DE LIBERER LA ZONE POUR PERMETTRE L'INTERVENTION DES SECOURS

EVACUER C'EST QUITTER SUR ORDRE AVEC RAPIDITE EN SUIVANT des issus de secours

Le premier objectif de l'évacuation est de rassembler le plus rapidement possible la totalité des personnes présentes sur le site dans un lieu sûr et de pouvoir vérifier par décompte que personne n'est resté dans les bâtiments.

L'EVACUATION est déclenchée par une sonnerie répétitive et continue qui est audible dans tous les bâtiments concernés.

2 – 1 Lieu de rassemblement ou aire de repli : parking du CNRS IBGC

Les halls d'entrée des bâtiments et les trottoirs en façade doivent être dégagés pour permettre l'accès des services d'intervention de secours et de lutte contre l'incendie.

3 – 2 Rôle des intervenants :

Les listes des chefs de file, des serre-files et des sauveteurs secouristes du travail sont données en annexe.

.Chefs de file :

- Prendre une liste (téléphone, courrier interne…) permettant d'effectuer un décompte des personnes évacuées.
- Faire rapidement le tour de l'étage en ouvrant les portes et en demandant aux personnes présentes d'évacuer rapidement vers le lieu de rassemblement. Ne pas s'attarder pour convaincre les récalcitrants (rôle du serre-file).
- Accompagner les premiers à évacuer jusqu'au lieu de rassemblement
- Commencer le décompte dès l'arrivée sur le lieu de rassemblement.

. Serre-files :

- Vérifier que l'évacuation des bureaux est totale en usant de persuasion (1) si c'est nécessaire pour convaincre les « retardataires ». En cas de refus d'évacuer, noter l'identité et le lieu exact.
- Fermer les portes des bureaux évacués.
- Penser à vérifier les locaux communs (WC, salles de réunion, etc…) ou spécialisés (stocks et archives, labos

Nida Vilayleck
25 février 2010